

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

SEANCE DU MERCREDI 19 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLOU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe (*pouvoir de V. HERVE*) - BOIREAU Christophe (*pouvoir de J. OUVRARD*) - SAINT-JEAN Stéphanie - ABGRALL Mélanie (*pouvoir de D. YVON*) - CUREAU Sabrina - MOURIN Stéphanie – MASSON Nicolas - DINAND Christophe - GUILLAUT Pascal – LEBEAUPIN Christophe - BOUSSELIN Antoine.

EXCUSES : MM. BRECHAULT Christian - HERVE Véronique (*pouvoir à JP. RETIF*) - OUVRARD Julie (*pouvoir à C. BOIREAU*) - YVON Danielle (*pouvoir à M. ABGRALL*).

ABSENT : /

SECRETAIRE de SEANCE : M. BOIREAU Christophe.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité.

❶ PERSONNEL COMMUNAL

Jean-Philippe RETIF fait le point sur le recrutement du nouvel employé communal. 5 entretiens individuel ont été réalisés. Christophe BOIREAU explique la nouvelle organisation des agents de la garderie et de la cantine depuis la rentrée scolaire de janvier suite au départ de Christelle POIRIER.

❷ AIRE DE JEUX

Le Conseil Départemental a retenu le projet de la commune. Une subvention de 6400€ sera attribuée pour l'aménagement de l'aire de jeux. Concernant le terrassement, l'entreprise Fabien Albert a été retenue pour un montant de 7460,94 TTC et 4412,40 TTC pour les deux terrains de pétanque. Sur un total de travaux de 32000€, la commune retouchera 17600€ de subvention.

❸ CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Mme Isabelle DEVEAUX et M. Guy BERTIN, conseillers départementaux, se proposent d'intervenir lors d'un prochain conseil municipal pour échanger sur les différentes compétences du département.

❹ SIEML

M. le Maire informe le Conseil qu'une lanterne d'éclairage public a été cassée Rue des Châtaigniers. La facture s'élève à 900,31€ dont 675,23 à la charge de la commune. La personne ayant cassée cette lanterne a été identifiée et devra payer la réparation.

❺ ÉCOLE NUMÉRIQUE

Dans le cadre de l'école numérique rurale et afin de faire bénéficier l'école de ressources pédagogiques numériques, l'éducation nationale a créé un groupement de commande ENT e-primo par rectorat auquel l'école peut adhérer. A cet effet une convention va être établie entre la commune et le rectorat. Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer ladite convention.

❻ AMF

M. le Maire informe le Conseil que l'association des Maires des Maires va réaliser une enquête auprès des élus du département et à cet effet souhaite rencontrer les élus de la commune. Pour le lundi 21 février, Christophe LEBEAUPIN, Stéphanie MOURIN, Antoine BOUSSELIN et le Maire seraient disponibles à 11h. Si c'est le mercredi 23 février à la même heure, Sabrina CUREAU, Antoine BOUSSELIN et le Maire seraient présents. En attente de réponse.

7 **QUESTIONS DIVERSES**

- Remerciements : Madame Lair a envoyé un courrier de remerciement pour les attentions de la commune pour ses 100 ans.
- Repas des aînés : le repas des aînés de la commune prévu le 26 février est annulé en raison du contexte sanitaire. Un colis sera distribué aux habitants de plus de 70 ans par les conseillers et M. le Maire est chargé de ce dossier.
- Adressage postal : la commune attend la réponse de la Poste suite aux propositions de la commission des noms de rue. Elle devrait intervenir en février.
- Ecole : Christophe LEBEAUPIN fait remarquer que le préau de l'école reste allumé la nuit. A voir avec l'électricien pour éviter ces dépenses inutiles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.